



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 4 décembre 2017 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Dave Robichaud et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud, directeur général, Alain Barrette, directeur des travaux publics et Guylain Raymond, directeur des loisirs.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Rencontre de la Chambre de commerce de la MRC
- 3- Rencontre pour Fort Causap
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Première période de questions
- 6- Adoption des procès-verbaux du 2 et 16 octobre, du 13 et 20 novembre 2017
- 7- Adoption de la liste des comptes
- 8- Rapports divers
  - 8.1 Services municipaux
  - 8.2 Dossiers des élus
- 9- Renouvellement adhésion aux Fleurons 2018-2020
- 10- Demande d'autorisation à la CPTAQ (transport JMF)
- 11- Demande d'appui de Mme Patricia Dubé (CPTAQ)
- 12- Adoption du calendrier des assemblées du conseil
- 13- Fin des travaux AIRRL
- 14- Report des travaux RIRL
- 15- Adhésion à la Chambre de commerce
- 16- Budget
- 17- Dons
- 18- Affaires nouvelles
  - 18.1 Virage à droite sur feu rouge
  - 18.2 Politique de dons
  - 18.3 Entente Bipartite
  - 18.4 Dépôt des demandes environnementales pour la rue Blanchard
- 19- Correspondance
- 20- Période de questions
- 21- Levée de la séance

2017-12-295

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant quelques points.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3- Rencontre de la Chambre de commerce de la MRC

Mme Valérie Prévèreau est présente pour informer le conseil sur le financement de la Chambre de commerce de la MRC.

- 4- Rencontre pour Fort Causap  
M. Michel Coutu et Mme Linda Coté sont présents afin de présenter le bilan de Fort Causap 2017 et demandent d'évaluer la possibilité de prévoir leur financement sur plusieurs années.
- 5- Première période de questions  
Pas de questions.
- 6- Adoption des procès-verbaux du 2 et 16 octobre, du 13 et 20 novembre 2017  
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter les procès-verbaux du 2 et 16 octobre ainsi que du 13 et 20 novembre 2017 avec quelques modifications sans incidence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2017-12-296 7- Adoption de la liste des comptes  
Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 39 295.20 \$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 8- Rapports divers  
8.1 Services municipaux  
Monsieur Alain Barrette fait la lecture de son rapport sur les travaux publics et Monsieur Guylain Raymond fait la lecture de son rapport sur les loisirs.
- 8.2 Dossiers des élus  
M. André Fournier nous informe sur les projets de la Commission de développement. Mme Guylaine Boily nous parle de la première rencontre avec la chargée de projet MADA de la MRC, Madame Virginie Beaudin-Houle, dans le cadre de « Place aux jeunes »; rencontre de personnes qui ont visité la région et qui sont de possibles futurs résidents.

- 2017-12-297 9- Renouvellement adhésion aux Fleurons 2018-2020  
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de renouveler l'adhésion à la 13<sup>e</sup> édition (2018-2020) du programme de classification des Fleurons du Québec, au tarif triennal de 1 158.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2017-12-298 10- Demande d'autorisation à la CPTAQ (transport JMF)  
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le renouvellement de l'autorisation au dossier 404430 à laquelle, Transport JMF Lapierre et Fils inc., désire ajouter, en plus de l'extraction du sable et du gravier, l'extraction du schiste friable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2017-12-299 11- Demande d'appui de Mme Patricia Dubé (CPTAQ)  
Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'appuyer Mme Patricia Dubé dans sa démarche pour sauvegarder son héritage, auprès de la CPTAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2017-12-300 12- Adoption du calendrier des assemblées du conseil  
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2017-12-301 13- Fin des travaux AIRRL  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé un contrat à *Les Pavages des Monts inc.* pour la réalisation des travaux de décohésionnement et renforcement d'un tronçon du Petit 2<sup>e</sup> Rang ainsi que d'un tronçon du rang Matalik Nord en lien avec la demande AIRRL-2016-227;  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une entente de contribution financière pour la réfection de ces tronçons du petit 2<sup>e</sup> Rang et rang Matalik Nord, par le MTMDET;  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire recevoir cette contribution financière.
- Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que :
1. La municipalité atteste de la fin des travaux de réfection du Petit 2<sup>e</sup> Rang et du rang Matalik Nord;
  2. La municipalité autorise le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTMDET en lien avec ces travaux.
  3. La municipalité autorise le paiement des honoraires à la MRC au montant de 1 092.57 \$.

- 14- Report des travaux RIRL  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé un contrat à *Les Pavages des Monts inc.* pour la réalisation des travaux de planage et resurfaçage sur la route du 2<sup>e</sup> Rang, décohésionnement et renforcement sur la rue Morin et

décohésionnement sur le pont Plante en lien avec la demande RIRL-2016-279 A, B et C;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une entente de contribution financière pour la réfection de ces tronçons, par le MTMDET, dont la lettre d'annonce date du 23 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne pourra finaliser la réalisation des travaux à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois à partir de l'émission de cette lettre d'annonce.

2017-12-302

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, que :

1. La municipalité confirme son intention au MTMDET de terminer les interventions autorisées dès le printemps prochain;
2. La municipalité autorise le paiement des honoraires à la MRC au montant de 308.16 \$.

15- Adhésion à la Chambre de commerce

2017-12-303

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily, de renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce, comme membre « Partenariat Or » pour la somme de 2 900.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16- Budget

Dû au retard causé par les élections, la rencontre préparatoire pour le budget 2018 sera faite à la prochaine réunion.

17- Dons

2017-12-304

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de verser les dons suivants :

- 200.00 \$ pour la campagne de financement des Chevaliers de Colomb.
- 149.46 \$ pour un espace publicitaire dans le feuillet paroissial.
- 250.00 \$ pour Défiiez la Vallée (Édith Ouellet).
- 5 350.00 \$ pour un espace publicitaire dans le Guide Touristique de la Gaspésie 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

18- Affaires nouvelles

18.1 Virage à droite sur feu rouge

Étant donné le peu de temps disponible de la présente réunion, les discussions sur le sujet sont remises à la réunion de février.

18.2 Politique de dons

Étant donné le peu de temps disponible de la présente réunion, les discussions sur le sujet sont remises à la réunion de février.

### 18.3 Entente Bipartite entre la Commission de développement et la ville

Dans le cadre de l'entente Bipartite, les frais devant être engagés pour les futurs jeux d'eau et les frais reliés aux capsules sur le patrimoine du saumon, sont en attente pour autre considération.

### 18.4 Dépôt des demandes environnementales pour le mur de la rue Blanchard

**CONSIDÉRANT QUE** la crue printanière de 2017 a passablement endommagé le mur de soutènement de la rue Blanchard présent en rive gauche de la rivière Causapscal;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Causapscal désire procéder à la reconstruction d'une partie du mur de soutènement de la rue Blanchard;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés dans la rive ou le littoral d'un cours d'eau sont assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés dans un habitat du poisson sont assujettis à l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et à l'article 35 de la *Loi sur les pêches* (LP);

**CONSIDÉRANT QU'**en regard de ces assujettissements, une demande de certificat d'autorisation (article 22 de la LQE), une demande d'autorisation (article 128.7 de la LCMVF) et une demande d'examen (article 35 de la LP) doivent être déposées respectivement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et à Pêches et Océans Canada (MPO);

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de préparer les plans et devis reliés à ce projet a été confié à Tetra Tech QI inc.

2017-12-305

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud, que :

1. La ville de Causapscal autorise Tetra Tech QI inc. à préparer et à soumettre en son nom toute demande environnementale reliée au projet auprès du MDDELCC, du MFFP et du MPO, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
2. La ville de Causapscal s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec les autorisations accordées;
3. La ville de Causapscal autorise, le cas échéant, le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC et du MFFP pour l'obtention des autorisations et pour la compensation pour la perte en milieu hydrique.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 19- Correspondance

La correspondance est lue aux conseillers.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20- Période de questions

Aucune question.

21- Levée de la séance

2017-12-306

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de lever la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

André Fournier, maire

---

Laval Robichaud, directeur général et  
secrétaire-trésorier